

M. CASSART-SIMON donne lecture du texte suivant :

M. CASSART-SIMON geeft lezing van de volgende tekst:

Les riverains de l'Ecole P18, site « Pierre Longin et Romain Rolland », ont pu constater la reprise des travaux de rénovation du complexe scolaire.

Des bruits circulent annonçant que les travaux seraient, à nouveau, stoppés. Puis-je vous demander ce qu'il en est ?

D'autre part, l'ensemble des riverains éprouve de fortes inquiétudes quant au nombre de places de parking aux abords de l'école, à savoir, rue Pierre Longin, avenue Romain Rolland, avenue Marius Renard et rue De Tollenaere.

Je vous ai déjà rapporté que le nombre de places de parking est insuffisant vu les reports de stationnement provenant des autres quartiers.

Lors d'une réunion à la salle « Java », des éléments d'une étude dont on ne parle plus ont été communiqués aux habitants et pour laquelle aucune concertation avec les riverains n'a suivi.

Les habitants ont de fortes craintes quant à cette étude qui leur paraissait bien éloignée de la réalité et, vu les précédents dans notre Commune, sont prêts à se mobiliser pour défendre leur qualité de vie dans le quartier.

Comment peut-on faire coexister harmonieusement le bien-être de nos écoliers dans leur école et le bien-être des riverains ?

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

L'investissement dans les infrastructures scolaires est une priorité. Les travaux ont en effet repris à l'école P18 sur base d'un nouveau permis. Ces travaux comprennent la réfection d'une nouvelle entrée du côté de l'avenue Romain Rolland avec la suppression uniquement d'une seule place de stationnement.

Concernant les rumeurs sur un arrêt du chantier, il est exact que le nouveau permis fait l'objet d'un recours en suspension devant le Conseil d'Etat par une riveraine mécontente. La procédure en suspension sera traitée par le Conseil d'Etat en octobre.

Il ne m'appartient pas de commenter la procédure en cours ou de prévoir l'issue de celle-ci. Selon mes informations, la partie adverse critique principalement un vice de procédure imputable à « Urban ».